

# CONSEIL MUNICIPAL du 19 Février 2024

## PROCÈS VERBAL

### ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme DUPUIS, M. GARCIA Fernand, Mme RENAUD, M. GARCIA Damien, Mmes RENARD, AUGEREAU, M. PELÉ, Mme HAURY, M. CARDONA, Mmes BERNUCHON, GÉRARD, M. REXTOUËIX, Mmes CHARRON, PRUD'HOMME, M. ROUSSEAU, Mme POUPIN, M. ROUZIER, Mme PUISSANT.

### ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

M. PÉANO qui a donné pouvoir à M. GARCIA Fernand  
M. YVON qui a donné pouvoir à M. PELÉ  
M. GOMES qui a donné pouvoir à Mme RENARD  
M. LECORVAISIER qui a donné pouvoir à Mme GÉRARD  
Mme ZORGUI qui a donné pouvoir à Mme AUGEREAU  
M. JOUANNEAU qui a donné pouvoir à M. GARCIA Damien  
Mme DE SA CLARA  
M. GARRIDO qui a donné pouvoir à Mme DUPUIS  
Mme MORON-MENDES qui a donné pouvoir à Mme POUPIN

Nombre de Conseillers en exercice : 27  
Nombre de Conseillers présents : 18  
Nombre de Conseillers votants : 26

Mme AUGEREAU est nommée secrétaire de séance.

Date de convocation : 13 février 2024  
-----

Le Conseil Municipal s'est réuni le 19 février 2024 à 18 h, salle des délibérations à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Brigitte DUPUIS, Maire.

### APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 JANVIER 2024 :

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 11 janvier 2024 est adopté à l'unanimité.

### EMPLOI

**Rappel : Au 1<sup>er</sup> décembre 2023** : 318 demandeurs d'emploi – 160 hommes – 158 femmes

**Au 1<sup>er</sup> janvier 2024** : 321 demandeurs d'emploi – 161 hommes – 160 femmes

**Au 1<sup>er</sup> février 2024** : 330 demandeurs d'emploi – 165 hommes – 165 femmes

## **INFORMATIONS :**

### **Compte-rendu d'exercice des délégations du Conseil Municipal au Maire**

#### ➤ **Virement de crédits**

**Décision n° 2023/02 du 15.01.2024**

**Virement de crédits n°1 opéré depuis l'article 66112**

Budget Principal – section de fonctionnement

Article 66112 – Intérêts et rattachements des ICNE

+ 500,00 €

Article 6068 – Autres matières et fournitures

- 500,00 €

#### ➤ **Concessions de cimetièrè achetées**

Conformément à l'article L.2122-23 du CGCT, il doit être communiqué à chacune des réunions du Conseil Municipal la liste des concessions de cimetièrè achetées.

**5 concessions ont été achetées entre le 12 janvier et le 19 février 2024.**

<b>ANCIEN CIMETIERE</b>		<b>DATE DE PRISE</b>	<b>DURÉE</b>	<b>PRIX</b>
Carré 3 – emplacement 129	Renouvellement	11/01/2024	30 ans	394 €
Carré 5 – emplacement 153	Renouvellement	18/01/2024	30 ans	394 €

<b>NOUVEAU CIMETIERE</b>		<b>DATE DE PRISE</b>	<b>DURÉE</b>	<b>PRIX</b>
Carré E1 – emplacement 252	Renouvellement	12/01/2024	30 ans	394 €
Carré H – emplacement 492	Achat	13/01/2024	50 ans	466 €
Carré H – emplacement 493	Achat	15/01/2024	30 ans	394 €

Madame DUPUIS procède à la lecture de l'ordre du jour et propose qu'une délibération sur table soit ajoutée : « avenant n° 1 à la convention d'occupation du domaine public avec l'agence CICLIC ».

## **N° 1**

### **DÉBAT DES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024**

Mme DUPUIS informe que la séance du Conseil Municipal pour le vote du budget, initialement prévue le jeudi 21 mars, est reportée au lundi 25 mars 2024.

Mme DUPUIS et M. Fernand GARCIA présentent le Rapport d'Orientations Budgétaires 2024 qui avait été préalablement adressé aux élus.

Elle souligne que :

- Les dépenses réelles de fonctionnement ont été bien contenues en 2023 avec une hausse "seulement" de 118 473,00 € (+2,10% - Inflation 2023 4,9%) avec une baisse significative des charges de personnel.

Ces dépenses restent inférieures à l'exercice 2019, ce qui démontre bien une action positive sur les dépenses de fonctionnement.

La majorité actuelle n'est donc pas plus « dépensière » que la majorité précédente.

- Les résultats 2023 permettent de retrouver une Capacité d'Autofinancement Brute (CAF) d'un certain niveau :

CAF brute 2023 = 843 659,00 € (540 226,00 € en 2022)

(soit un niveau supérieur à 2019 et 2020).

Ce qui permet de retrouver une capacité de désendettement "positive" = 6 ans (10,28 en 2022 - 8,84 en 2019) ; ce qui est un score correct pour la collectivité.

- Endettement au 31.12.2023 = 5 070 354,00 €

Il est à noter que l'endettement de la commune n'est pas supérieur à la mandature précédente. Dans le tableau récapitulatif, il est à noter que la capacité de désendettement est passée de 10,28 années en 2022 à 6 années en 2023. La moyenne nationale se situe à 5,7 années.

Mme DUPUIS tient à remercier les services (M. Servoise, M. Chartier, Mme Bar-Guilliot) qui ont participé à l'élaboration de ce rapport.

La délibération suivante est prise :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2312-1 et L.5217-10-4 ;

Vu l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015, dite loi NOTRe ;

Vu le rapport sur les orientations budgétaires transmis à l'appui de ce projet de délibération, à l'ensemble des membres du Conseil Syndical ;

→ **Le Conseil Municipal PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire conformément à l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales et ce, dans le cadre de la préparation budgétaire de l'exercice 2024.**

**N° 2**

## **AUTORISATION POUR ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2024**

L'article L 1612.1 du Code Général des Collectivités Territoriales donne la possibilité d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, jusqu'à l'adoption du budget primitif de l'exercice en cours, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et aux restes à réaliser.

Sur le budget principal, afin de régler des factures d'investissement avant le vote du budget 2024,

Il est nécessaire de procéder à l'ouverture anticipée des crédits suivants :

### **INVESTISSEMENT**

#### **CHAPITRE 20**

**Ouverture de crédit 2023 : ..... 164 569,00 €**

Ouverture anticipée 2024 : Article 2031 (frais d'études) ..... 3 840,00 €  
(Audit – Centre Rencontre Albert Chauvet)

Sur proposition de M. Fernand GARCIA, Adjoint aux Finances,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

→ **AUTORISE** Madame le Maire ou un adjoint à engager, mandater et liquider les dépenses d'investissement 2024 ci-dessus présentées.

N° 3

**PROJET DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU CENTRE RENCONTRE ALBERT CHAUVET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU F2D 2024**

La commune de Château-Renault souhaite s'engager pleinement dans les objectifs fixés par l'Etat en matière de rénovation énergétique des bâtiments communaux afin de renforcer leur performance environnementale, adapter leur territoire au changement climatique et améliorer leur cadre de vie.

Dans ce but, des travaux importants seront réalisés en 2024 sur le Centre Rencontre Albert Chauvet. L'ensemble du bâtiment est d'époque, non réhabilité et avec des problèmes de fuites importants qui rendent difficile la mise à disposition du public. Également, une étude pointe les travaux à réaliser en matière d'amélioration thermique et énergétique du bâtiment.

Afin de mettre en œuvre les travaux prévus, la commune souhaite déposer une demande d'aide au titre du F2D 2024.

Les travaux prévus sont les suivants :

Dépenses prévues	Montant en HT	Recettes prévues	Montant prévu
Démolition	8 000,00	F2D	90 884,00
Charpente et couverture	61 260,24	SIEIL	19 290,00
Huissieries	41 587,24	Fonds vert	186 246,00
Electricité	22 515,56	Fonds propres	76 072,15
Isolation	83 497,43		
Peintures intérieures	22 471,68		
Peintures extérieures	8 000,00		
Système de chauffage	64 000,00		
CTA double-flux	28 000,00		
Assistance technique	11 520,00		
Etude préalable	2 400,00		
Contrôle de sécurité	6 376,00		
Bureau d'étude thermique	12 864,00		
<b>TOTAL</b>	<b>372 492,15</b>		<b>372 492,15</b>

Sur proposition de M. Damien GARCIA, Adjoint aux Services Techniques,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- ADOPTE l'opération et les modalités de financement,
- AUTORISE la demande de financement au titre du F2D,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel,
- AUTORISE Madame le Maire ou un adjoint à signer tout document relatif à cette opération.

N° 4

**PROJET DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU CENTRE RENCONTRE ALBERT CHAUVET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT**

La commune de Château-Renault souhaite s'engager pleinement dans les objectifs fixés par l'Etat en matière de rénovation énergétique des bâtiments communaux afin de renforcer leur performance environnementale, adapter leur territoire au changement climatique et améliorer leur cadre de vie.

Dans ce but, des travaux importants seront réalisés en 2024 sur le Centre Rencontre Albert Chauvet. L'ensemble du bâtiment est d'époque, non réhabilité et avec des problèmes de fuites importants qui rendent difficile la mise à disposition du public. Également, une étude pointe les travaux à réaliser en matière d'amélioration thermique et énergétique du bâtiment.

Afin de mettre en œuvre les travaux prévus, la commune souhaite déposer une demande d'aide au titre du Fonds vert 2024.

Les travaux prévus sont les suivants :

Dépenses prévues	Montant en HT	Recettes prévues	Montant prévu
Démolition	8 000,00	F2D	90 884,00
Charpente et couverture	61 260,24	SIEIL	19 290,00
Huisseries	41 587,24	Fonds vert	186 246,00
Electricité	22 515,56	Fonds propres	76 072,15
Isolation	83 497,43		
Peintures intérieures	22 471,68		
Peintures extérieures	8 000,00		
Système de chauffage	64 000,00		
CTA double-flux	28 000,00		
Assistance technique	11 520,00		
Etude préalable	2 400,00		
Contrôle de sécurité	6 376,00		
Bureau d'étude thermique	12 864,00		
<b>TOTAL</b>	<b>372 492,15</b>		<b>372 492,15</b>

Sur proposition de M. Damien GARCIA, Adjoint aux Services Techniques,

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **ADOPTÉ l'opération et les modalités de financement,**
- **AUTORISE la demande de financement au titre du Fonds vert,**
- **APPROUVE le plan de financement prévisionnel,**
- **AUTORISE Madame le Maire ou un adjoint à signer tout document relatif à cette opération.**

**N° 5**

**RÉFECTION DE LA RUE JEAN-JACQUES ROUSSEAU :**  
**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU F2D 2024**

La commune de Château-Renault souhaite réaliser d'importants travaux de réfection de voirie, notamment concernant la rue Jean-Jacques ROUSSEAU.

Afin de réaliser ces travaux, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès du conseil départemental au titre du F2D 2024.

Les travaux prévus sont les suivants :

<b>Dépenses prévues</b>	<b>Montant en HT</b>	<b>Recettes prévues</b>	<b>Montant prévu</b>
Travaux de réfection de la voirie	364 770,63	F2D	91 192,00
		Fonds propres	273 578,63
<b>TOTAL</b>	<b>364 770,63</b>		<b>364 770,63</b>

M. ROUSSEAU demande s'il a été prévu l'enfouissement des réseaux électriques.

M. Damien GARCIA explique que le SIEIL a refusé toutes les demandes d'aides financières au titre de l'année 2024.

M. ROUSSEAU trouve regrettable de devoir refaire à nouveau des tranchées pour l'enfouissement des réseaux électriques.

M. Fernand GARCIA explique que la commune devra attendre un délai de 5 ans pour pouvoir procéder à la réalisation de nouvelles tranchées.

Mme DUPUIS souligne que SIEIL a également des contraintes et des choix à faire.

Sur proposition de M. Damien GARCIA, Adjoint aux Services Techniques,

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **ADOPTÉ l'opération et les modalités de financement,**
- **AUTORISE la demande de financement au titre du F2D,**

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou un adjoint à signer tout document relatif à cette opération.

**N° 6**

**AVENANT N° 1 AU MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX « VOIRIE RÉSEAUX DIVERS – RUE JEAN-JACQUES ROUSSEAU »**

Dans le cadre du marché public de travaux « voirie réseaux divers – rue Jean-Jacques Rousseau », dont la société COLAS France sise 2 rue de la Plaine – 37390 Mettray, est titulaire, des frais supplémentaires non prévus doivent être effectués.

Les travaux concernent :

- La reprise des entrées de maisons comprenant :
  - Le terrassement sur 20 cm et l'évacuation en décharge agréée, le géotextile, la fourniture et mise en œuvre de GNT 0/31,5 et compactage.
- La reprise de branchement EU sur réseaux amianté en sous-section 4, y compris le remplacement tabouret.
- La réhabilitation du réseau EU par chemisage, y compris les travaux préparatoires.

A ce titre, un avenant n°1 pour un montant de 4 567,80 € TTC doit être signé.

Sur proposition de M. Damien GARCIA, Adjoint aux Services Techniques,

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **APPROUVE** les travaux supplémentaires non prévus,
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou un adjoint, à signer l'avenant n° 1 pour un montant de 4 567,80 € TTC avec la société COLAS France, sise 2 rue de la Plaine – 37390 Mettray.
- **INSCRIRE** la somme de 4 567,80 € TTC au budget.

**N° 7**

**PRIX DE L'EAU 2024 :**

**MAINTIEN DE LA SURTAXE COMMUNALE POUR LE SERVICE DE L'EAU POTABLE**

Par délibération du 30 novembre 2009 et du 25 mars 2016, le conseil municipal avait fixé la part du prix de l'eau, dite « surtaxe communale » qui revient à la commune, celle-ci étant également décomposée en une part fixe constituée par l'abonnement annuel et une part variable constituée par un tarif au mètre cube.

Depuis 2011, la Ville a engagé des travaux importants liés au remplacement des branchements plomb et de canalisations notamment rue de la République, pour un montant total de 2,8 M€.

Conformément aux dispositions du CGCT, le montant de la part fixe est plafonné pour une facture type de 120 m<sup>3</sup> (hors taxes et redevances).

Comme pour 2023, il est proposé de maintenir la surtaxe communale pour le service de l'eau potable et le tarif au mètre cube sans modifier le coût de l'abonnement de 15 €.

Quantité en m <sup>3</sup> /an	Tarif en €/m <sup>3</sup>
1 à 100	0,550
101 à 300	0,570
301 à 600	0,600
601 à 1000	0,650
1001 à 5000	0,700
5001 et au-delà	0,750

Pour une consommation de 120 m<sup>3</sup>, le prix TTC au m<sup>3</sup> de l'eau potable s'élève à 1,56 € TTC au m<sup>3</sup>. Le prix du m<sup>3</sup> TTC eau et assainissement avec abonnement est de 2,87 € TTC.

Pour mémoire, prix moyen de l'eau en France : 3,85 € TTC / m<sup>3</sup>

Prix moyen Département Indre-et-Loire : 3,68 € TTC / m<sup>3</sup>

Sur proposition de M. Damien GARCIA, Adjoint à l'Environnement,

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**→ MAINTIENT les montants de la surtaxe communale concernant le prix du m<sup>3</sup> d'eau potable, selon la proposition présentée sur le tableau ci-dessus, montants applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2024.**

**N° 8**

**PRIX DE L'ASSAINISSEMENT 2024 :**

**MAINTIEN DE LA SURTAXE COMMUNALE POUR LE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT**

Par délibérations du 30 novembre 2009 et 30 mars 2017, le conseil municipal avait fixé la part du prix de l'assainissement, dite « surtaxe communale » qui revient à la commune, celle-ci étant également décomposée en une part fixe constituée par l'abonnement annuel et une part variable constituée par un tarif au mètre cube.

La Ville a élaboré un schéma directeur d'assainissement. Un programme d'investissements est engagé depuis 2018 dans l'objectif d'une réhabilitation progressive du réseau de collecte des eaux usées.

Comme pour 2023, il est proposé de maintenir la surtaxe communale pour le service de l'assainissement et le tarif au mètre cube sans modifier le coût de l'abonnement de 5 €, et en reprenant la tarification adoptée en juillet 2017 pour l'eau potable.

Quantité en m <sup>3</sup> /an	Tarif en €/m <sup>3</sup>
1 à 100	0,550
101 à 300	0,570
301 à 600	0,600
601 à 1000	0,650
1001 à 5000	0,700
5001 et au-delà	0,750

Pour une consommation de 120 m<sup>3</sup>, le prix TTC au m<sup>3</sup> de l'assainissement s'élèverait à 1,49 € TTC au m<sup>3</sup>. Le prix du m<sup>3</sup> TTC eau et assainissement avec abonnement s'établirait à 3,04 € TTC.

Prix moyen de l'eau en France : 3,85 € TTC / m<sup>3</sup>

Prix moyen Département Indre-et-Loire : 3,68 € TTC / m<sup>3</sup>

Sur proposition de M. Damien GARCIA, Adjoint à l'Environnement,

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

→ **MAINTIENT les montants de la surtaxe communale concernant le prix du m<sup>3</sup> d'assainissement, selon la proposition présentée sur le tableau ci-dessus, montants applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2024.**

N° 9

### **ÉTAT RÉCAPITULATIF ANNUEL DES INDEMNITÉS PERÇUES PAR LES ÉLUS MUNICIPAUX AU TITRE DE L'ANNÉE 2023**

L'article L. 2123-24-1-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit : « **Chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat** ».

Ce même article dispose également que cet état doit être communiqué chaque année en conseil municipal et ce, avant le vote du budget de la commune.

Ainsi, les différentes sommes perçues au titre de l'année 2023 sont :

	Nature des indemnités annuelles			Total des indemnités annuelles Montants bruts
	Indemnités de fonction	Remboursement de frais (kilométriques, repas, séjour, etc.)	Avantages en nature	
Brigitte DUPUIS	29 575.92 €	1 938.48 €	0	31 514.40 €
Fernand GARCIA	11 106.12 €		0	11 106.12 €
Sandrine RENAUD	11 106.12 €		0	11 106.12 €
Damien GARCIA	11 106.12 €		0	11 106.12 €
Viviane RENARD	11 106.12 €		0	11 106.12 €
Philippe PEANO	11 106.12 €		0	11 106.12 €
Christiane AUGEREAU	11 106.12 €		0	11 106.12 €
Alain PELE	11 106.12 €		0	11 106.12 €
Nathalie CROSNIER	918.62 €		0	918.62 €
Evelyne HAURY	3 153.72 €		0	3 153.72 €
Valérie BERNUCHON	3 153.72 €		0	3 153.72 €

	Nature des indemnités annuelles – Syndicat Mixte du bassin de la Brenne			Total des indemnités annuelles Montants bruts
	Indemnités de fonction	Remboursement de frais (kilométriques, repas, séjour, etc.)	Avantages en nature	
Damien GARCIA	1 460.10 €	0	0	1 460.10 €

	Nature des indemnités annuelles – SMICTOM			Total des indemnités annuelles Montants bruts
	Indemnités de fonction	Remboursement de frais (kilométriques, repas, séjour, etc.)	Avantages en nature	
Brigitte DUPUIS	3 893.46 €	0	0	3 896.46 €

Sur proposition de M. Fernand GARCIA, Adjoint aux Finances,

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**→ PREND ACTE de l'état récapitulatif annuel des indemnités perçues par ses membres, ci-dessus présenté.**

N° 10

**AVANCE SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Chaque année, au moment du vote du budget primitif, une subvention d'exploitation au Centre Communal d'Action Sociale est inscrite au budget de la commune.

En 2023, le montant inscrit était de 90 000 €.

Afin que le CCAS puisse régler des charges de fonctionnement avant le vote du budget primitif 2024,

Sur proposition de M. Fernand GARCIA, Adjoint aux Finances,

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**→ ACCORDE une avance de 30 000 € au Centre Communal d'Action Sociale.**

N° 11

**RENOUVELLEMENT PARTENARIAT COMPLÉMENTAIRE SANTÉ  
AXA ASSURANCE**

Depuis 2021 la commune a signé un partenariat avec AXA assurance afin que soit mis à disposition des habitants de la commune de Château-Renault une complémentaire santé standard à des conditions tarifaires préférentielles.

Les conditions accordées aux administrés au titre de ce partenariat sont listées au sein de la convention.

M. Fernand GARCIA informe qu'une réduction de 20 % est accordée.

Sur proposition de M. Fernand GARCIA, Adjoint aux Finances,

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**→ APPROUVE le renouvellement du partenariat relatif à la mise en place d'une complémentaire santé à des conditions tarifaires préférentielles selon les clauses inscrites au sein de la convention.**

**→ AUTORISE Madame le Maire ou un adjoint à signer la convention de renouvellement avec AXA assurance.**

N° 12

## **MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

### **EMPLOI PERMANENT**

#### **Création de poste**

- Police municipale

Dans une volonté de renforcer les effectifs présents au sein de la police municipale, la collectivité souhaite procéder au recrutement d'un agent de surveillance de la voie publique (ASVP).

<b>CREATION DE POSTE</b>				
<b>Catégorie</b>	<b>Filière</b>	<b>Grade</b>	<b>Temps de travail</b>	<b>Date de création</b>
C	Administrative	Adjoint administratif	Temps complet	1 <sup>er</sup> mars 2024

L'ASVP est répertorié dans la filière administrative, il est positionné sur le grade d'Adjoint Administratif. Cet agent sera habilité à patrouiller sur la voie publique et sera amené à dresser des contraventions au quotidien pour mauvais stationnement, entre autres.

Sur proposition de M. Fernand GARCIA, Adjoint au Personnel,

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- ➔ **APPROUVE** la modification du tableau des effectifs pour le poste permanent tel que proposé dans l'exposé,
- ➔ **INSCRIT** au budget les crédits prévus à cet effet.

N° 13

## **MISE À DISPOSITION D'UN AGENT DE LA MAIRIE AUPRÈS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE : ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N° 7 DU 11 JANVIER 2024**

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 7 du 11 janvier 2024 acceptant la mise à disposition par la Mairie de Château-Renault auprès du Centre Communal d'Action Sociale d'un agent au grade de rédacteur territorial à raison de 20/35<sup>ème</sup>,

La Mairie de Château-Renault met à disposition un agent de la médiathèque, positionné sur le grade de rédacteur territorial, auprès du Centre Communal d'Action Sociale à hauteur de 17 heures hebdomadaires.

La convention court à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 et ce jusqu'au 31 décembre 2024.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales,

Vu l'accord de l'agent pour sa mise à disposition auprès du Centre Communal d'Action Sociale de Château-Renault,

Sur proposition de Mme RENAUD, Adjointe aux Affaires Sociales,

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- ➔ **ANNULE** la délibération du Conseil Municipal n° 7 du 11 janvier 2024,
- ➔ **ACCEPTE** la mise à disposition par la Mairie de Château-Renault auprès du Centre Communal d'Action Sociale d'un agent au grade de rédacteur territorial à raison de 17/30<sup>ème</sup> du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024.
- ➔ **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention de mise à disposition ainsi que tous les documents liés avec le Centre Communal d'Action Sociale de Château-Renault.

N° 14

**CONVENTION DE PARTENARIAT  
AVEC L'ASSOCIATION RADIO GÉNÉRATION FM**

Afin de promouvoir les événements municipaux sur la radio **Fréquence 3**, la Ville de Château-Renault et l'association **Radio Génération FM** souhaitent renouveler leur partenariat :

- L'association **Radio Génération FM** s'engage à réaliser des messages publicitaires pour chaque événement en 2024 et à les diffuser sur Fréquence 3 (soit 1470 rotations de spots à moduler sur l'ensemble de l'année).
- En contrepartie, la Ville de Château-Renault s'engage à régler la somme de 1 600 € TTC à l'association **Radio Génération FM**.

Sur proposition de Mme RENARD, Adjointe,

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- ➔ **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention de partenariat entre la Ville de Château-Renault et l'association **Radio Génération FM**.

N° 15

**ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LE CONTRÔLE DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET DES AIRES COLLECTIVES DE JEUX ET DÉSIGNATION DU COORDINATEUR MANDATAIRE**

**CONTEXTE ACTUEL**

Un précédent groupement de commande portant sur le contrôle des équipements sportifs a déjà été réalisé entre les communes de Autrèche, Auzouer-en-Touraine, Le Boulay, Château-Renault, Crotelles, Dame-Marie-les-Bois, les Hermites, Monthodon, Morand, Neuville-sur-Brenne, Nouzilly, Saint-Laurent-en-Gâtines, Saunay et Villedômer.

Le marché pour l'ensemble des collectivités concernées, avait été passé pour une durée d'un an puis renouvelable par reconduction expresse par période successive d'un an, deux fois au maximum. Il s'est donc achevé au cours de l'année 2023.

Le groupement de commande 2024 procèdera de la même manière à savoir :

Le marché pour l'ensemble des collectivités concernées, sera passé pour une durée d'un an puis renouvelable par reconduction expresse par période successive d'un an, deux fois au maximum.

M. ROUZIER demande quand seront réparés les jeux situés dans le quartier du Pichon car ils sont en très mauvais état, dont un dangereux.

M. Damien GARCIA informe qu'un agent municipal sera prochainement formé pour réaliser l'entretien des jeux.

Mme DUPUIS demande à M. Damien GARCIA d'intervenir dès demain auprès des services techniques pour que le jeu dangereux soit retiré avant qu'un enfant ne se blesse.

Afin de procéder à la mise en place du groupement de commande pour le contrôle des équipements sportifs et des aires collectives de jeux,

Sur proposition de M. PELÉ, Adjoint aux Sports,

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

→ **AUTORISE Madame le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commande, ci-annexée,**

→ **ACCEPTE d'être coordonnateur du groupement de commande.**

N° 16

**MODIFICATION DE LA CHARTE DE LA VIE ASSOCIATIVE**

Vu la délibération n° 22 du Conseil Municipal du 7 juillet 2021 approuvant la charte de la vie associative,

A travers sa politique de soutien aux associations, Château-Renault contribue au développement harmonieux du territoire, aux équilibres économiques et environnementaux, participant ainsi au renforcement du lien social et de l'identité culturelle renaudine.

A ce titre et dans une volonté de bonne entente il a été souhaité procéder à la modification de l'article 5 de la charte de la vie associative comme tel :

*« La mairie de Château-Renault peut mettre à disposition des salles municipales (voir tarifs 2024). A ce titre, les associations sont garanties pour leurs adhérents qu'aucune dégradation ne soit causée. Par ailleurs, la mairie se réserve le droit de ne pas accepter la mise à disposition d'une salle à une association si un des membres de cette dernière ne fait pas preuve d'un comportement exemplaire. A ce titre, le prêt d'une salle pourra être refusé en cas de manque de respect envers la collectivité que ce soit envers les élus, les agents, les administrés ou encore une autre association ».*

Sur proposition de M. PELÉ, Adjoint à la Vie Associative,

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**→ APPROUVE la modification de l'article 5 de la charte de la vie associative.**

**N° 17**

### **DÉNOMINATION D'UN ÉQUIPEMENT MUNICIPAL**

La municipalité souhaite rendre hommage à Paul TAVANO, jeune basketteur, né en 2017 et malheureusement décédé en 2023.

Ainsi la volonté est de renommer le gymnase municipal par la dénomination « Salle Paul TAVANO ».

M. PELÉ informe que cette proposition a été approuvée par la commission des sports.

Sur proposition de M. PELÉ, Adjoint aux Sports,

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**→ APPROUVE la nouvelle dénomination du gymnase municipal en « Salle Paul TAVANO ».**

Mme DUPUIS informe qu'un hommage sera rendu à Paul TAVANO, le jeudi 7 mars 2024 à 17h30, au gymnase municipal.

**N° 18**

### **DÉNOMINATION D'UN ESPACE À L'ENTRÉE SUD DE LA VILLE**

Décédé le 2 décembre 2020, s'il fut un homme d'état, notamment Ministre des Finances et des Affaires économiques de 1962 à 1966 puis de 1969 à 1974, Président de la République de 1974 à 1981, Valéry Giscard d'Estaing avait aussi une proximité bien connue avec la ville de Château-Renault puisqu'il résidait à Authon. Pour toutes ces raisons et pour rendre hommage et reconnaissance à l'homme, à son œuvre et à son engagement pour notre pays, le Conseil Municipal souhaite accorder la dénomination « Place Valéry Giscard d'Estaing » au nouvel espace à l'entrée sud de la ville situé au début de la Rue de la République.

Sur proposition de Madame le Maire,

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

→ **ACCORDE la dénomination « Place Valéry Giscard d'Estaing » au nouvel espace à l'entrée sud de la ville situé au début de la Rue de la République.**

Mme DUPUIS informe que l'inauguration aura probablement lieu au printemps. La date n'a pas encore été arrêtée.

Elle ajoute que d'autres inaugurations (stade de football Joseph Renard, poste de Police Municipale) auront lieu, dont les dates n'ont pas encore été fixées.

### **Délibération sur table :**

**N° 19**

### **AVENANT N° 1 À LA CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AVEC L'AGENCE CICLIC**

Vu la délibération n° 12 du Conseil Municipal du 8 décembre 2022,

Vu la convention de mise à disposition de locaux appartenant au domaine public de la commune de Château-Renault, signée par la mairie de Château-Renault et l'agence CICLIC le 22 décembre 2022,

Lors du renouvellement du bail en décembre 2022 et du fait de travaux réalisés, il avait été décidé de procéder à l'augmentation du loyer des locaux mis à disposition de l'agence CICLIC.

Suite à une rencontre avec l'équipe dirigeante de l'agence CICLIC, faisant part de difficultés financières, la municipalité souhaite soutenir l'établissement et à ce titre, accorder une baisse du loyer.

Ainsi, il est proposé de passer le loyer de 55 000 € à 45 950 € TTC annuel. Pour rappel, ce loyer est versé par trimestre.

Mme DUPUIS rappelle qu'il s'agit de travaux d'un montant d'environ 50 000 € qui avaient été réalisés en régie par l'ancienne municipalité. Il y avait eu de gros soucis, voire des malfaçons. Elle ajoute que de nouveaux travaux seront à prévoir.

Sur proposition de M. Damien GARCIA, Adjoint aux Services Techniques,

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

→ **APPROUVE le nouveau montant du loyer (45 950 € TTC annuel) à l'agence CICLIC pour la mise à disposition des locaux, situés 24 rue Renan à Château-Renault,**

→ **AUTORISE Madame le Maire, ou un adjoint, à signer l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition signée le 22 décembre 2022.**

## QUESTIONS DIVERSES :

- M. ROUZIER demande où en est le projet dans le quartier du Moulin Habert.

Mme DUPUIS informe qu'une rencontre a eu lieu avec le promoteur et Val Touraine Habitat, propriétaire du terrain. Cette opération a pris un peu de retard suite à l'engagement puis désengagement d'un gestionnaire.

A ce jour, le promoteur est en contact avec trois autres gestionnaires. Le projet est en cours notamment avec des organismes comme Loire Immobilier, Valloire. Un rendez-vous va probablement se mettre en place avec un troisième gestionnaire, Touraine Logement, car il faut absolument un gestionnaire sur ce parc immobilier.

Elle espère que tous les accords soient passés avant fin juin 2024 avec pose de la première pierre dans le second semestre 2024.

La municipalité attend la réalisation de ce programme pour effectuer juste après les travaux de voirie de la rue Michelet et de la rue des Tanneries.

- Suite à la demande de M. ROUSSEAU lors de la séance du Conseil Municipal du 11.01.2024, Mme AUGEREAU donne le bilan des thés dansants 2023 :

Recettes .....	22 148,00 €
Dépenses .....	12 189,76 €
Gain.....	9 958,24 €

Ce gain finance le Défi Seniors.

- Mme GERARD demande quand débiteront les travaux du LIDL car elle est régulièrement interrogée par des administrés.

Mme RENARD explique que lors de la signature de la vente de terrains en décembre 2023, il a été annoncé un début des travaux à la fin du deuxième semestre 2024. Elle souligne que l'enseigne a un certain nombre d'études à faire réaliser avant de débiter les travaux.

Mme DUPUIS explique que la procédure est longue entre les désaffectations de terrains, la signature de la vente, les études à réaliser, le lancement des appels d'offres...

Mme RENARD prendra attache avec l'enseigne pour savoir où en est l'état d'avancement de l'opération.

## AGENDA :

**Vendredi 23 février 2024 à 18h30 à l'Espace Saint-Exupéry**

**Apéro-concert avec Crescendo**

Commençons les vacances scolaires en musique !

Organisé par le service animation-jeunesse de la Communauté de Communes du Castelrenaudais dans le cadre des activités "Oxygène".

Gratuit

**Vendredi 23 février à 20h30 au cinéma Le Balzac :**

**Ciné-Rencontre "Vivre avec les loups"**

Rencontre après la projection du film.

En présence de Boris Jollivet, audio-naturaliste et de Roland Meurgey, responsable ASPAS  
37. Film documentaire de Jean-Michel Bertrand.

---

**Du 24 février au 10 mars au cinéma Le Balzac**

**« 1,2,3 ciné » fait son festival !**

Programme de 6 films d'animation avec ateliers pendant les vacances d'hiver.

Festival organisé par l'Association des Cinémas du Centre et le cinéma Le Balzac.

---

**Dimanche 25 février à La Tannerie**

**Super Ioto** organisé par l'association de Jumelage avec Mülheim-Kärlich

Ouverture des portes à 12h – Début des parties à 14h.

---

**Stage : danses et percussions africaines Avec Alseny Kanté, à l'Espace Jacques**

**Prévert**, organisé par la MJC de Château-Renault

**Lundi 26 février** : spectacle découverte à partir de 3 ans

**Mardi 27/02, Jeudi 29/02, vendredi 01/03** : stage à partir de 7 ans

---

**Mardi 27 février de 15h à 19h à La Tannerie,**

**Collecte de sang** organisée par l'EFS. Prendre rendez-vous en ligne.

---

**Mercredi 28 février de 14h30 à 16h à l'Espace Jacques Prévert**

**Stage de céramique** à partir de 8 ans, organisé par la MJC de Château-Renault.

Découvrir et créer un objet avec Magali Feugère.

---

**Jeudi 29 février Théâtre : 1100 jours au Centre Rencontre Albert Chauvet**

**Compagnie accueillie en résidence de création** par le service culturel du 26 février au 1er mars, avec une lecture publique le 29 février à 18h30.

---

**Vendredi 1<sup>er</sup> mars à partir de 14h à La Tannerie**

**Thé dansant** mensuel organisé par la Ville de Château-Renault avec l'Orchestre :

Patrick Caron.

---

## **« Festival au féminin » à partir du 8 mars :**

- **Vendredi 8 mars à 19h30 au Centre Rencontre Albert Chauvet**  
dans le cadre de la journée internationale des droits des femmes :  
De plumes et d'elles

Un moment privilégié pour écouter les mots de femmes, lus ou chantés.  
Un moment pour plonger dans les mots délicats, les verbes crus, les rimes affirmées, de celles et ceux qui racontent, se confient, combattent pour l'égalité, l'indépendance, l'émancipation des femmes.  
Comédienne : Tiphaine Guitton / Accordéon : Lucie Sassier / Chant : Emilie Tillier

- **Du 8 au 29 mars, Exposition "Morphismes" à la médiathèque de Vauchevrier**  
**Anne Perbal et Isabelle Whyte – de la Cie les Yeux grands fermés.**

### Exposition photos :

Le corps-matière : malléable, le corps s'érige, s'ouvre, se déploie, se contorsionne, s'abandonne. Le mouvement met en relief la peau, les muscles, les os, sculptant ainsi chaque infime partie du corps. La matière plastique et plasmique : comme une seconde peau, elle est organique et corporelle. Elle imprègne et se laisse imprégner.

### Exposition sculptures :

Les statuettes sont modelées une par une à la main dans l'argile, lisse ou chamottée. Sans visage, elles dégagent une certaine souffrance et à la fois une grande force.

### **Vernissage et danse : le vendredi 8 mars à 18h**

Une performance dansée accompagnera le vernissage (10 min), hypnotique et aérienne où le souffle d'un ventilateur s'élanche dans un carré de soie blanc.

- **Dimanche 10 mars à 16h30 au Centre Rencontre Albert Chauvet**  
**Concert les Duchesses – Soul acoustique**

Les quatre chanteuses tourangelles vous embarquent dans leur univers Soul Acoustique. Abordant un répertoire de musique rhythm'n'blues, soul mais aussi reggae et rock ; les voix se promènent en solo, se mélangent en harmonie, accompagnées d'une guitare sublimant l'ensemble.  
Quatre femmes, quatre voix puissantes pour conter les peurs et les joies, les doutes et les victoires.

- **Samedi 23 mars à 20h30 à La Tannerie**  
Humour avec Chloé Martin : « La part égale »  
Prendre la parole pour dénoncer les préjugés et les comportements sexistes présents dans notre société : sujet pertinent auquel Chloé Martin prête sa joyeuse impertinence !  
Un joli spectacle d'humeur et d'humour.

---

**Samedi 9 et dimanche 10 mars, à La Tannerie**  
**Lotos** organisés par le Secours Populaire

---

**Du 10 au 13 mars**  
**la Ville de Château-Renault accueillera la chanteuse Adeline Toniutti**

qui participe actuellement à l'émission « Danse avec les stars » et qui était membre du jury de la « Star Académie ».

Elle vient répéter sa tournée à Château-Renault durant 4 jours.

---

**Dimanche 10 mars, 51<sup>ème</sup> randonnée pédestre de la Brenne**

organisée par la MJC de Château-Renault

---

**Jeudi 14 mars à 14h, à La Tannerie, Goûter des aînés**

organisé par la municipalité de Château-Renault

---

**Dimanche 17 mars, de 10h à 18h, à La Tannerie**

**2<sup>ème</sup> édition du Tremplin Château-Renault « Etoile en fête, la star c'est vous ! »**

Tremplin artistique : musique, chant, danse, stand-up, magie, cirque...

Devant un jury professionnel :

Vincent Mc Doum, Alexandre Chassagnac, Kiona, Franck All Amy

Entrée libre

---

M. ROUSSEAU regrette de n'avoir pas pu s'inscrire, faute de places, à la réunion d'information sur le photovoltaïque, organisée à la Communauté de Communes le 15 février à 18h30.

Mme DUPUIS informe que cette réunion a eu beaucoup de succès.

Une autre réunion sera organisée, probablement dans une autre commune.

---

**Depuis le 13 février 2024, mise en ligne du nouveau site de la Ville.**

*Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h15.*

x x x x x x

**Procès-verbal approuvé par le Conseil Municipal lors de la séance du 25 mars 2024.**

Madame Brigitte DUPUIS  
Maire



Madame Christiane AUGEREAU  
Secrétaire de Séance